

Communiqué de la FFRandonnée - épidémie COVid19

Consciente des responsabilités incombant à son réseau, la FFRandonnée, choisit dès maintenant d'informer ses structures, comités et clubs ainsi que tous ses adhérent-e-s, des précautions à prendre pour contribuer de façon citoyenne à la limitation de la propagation du virus au sein de notre population.

L'allocution de Monsieur le Président de la République Emmanuel Macron le 12 mars au soir, nous appelant au respect dans l'union, des consignes sanitaires nécessaires, et, la décision du Premier Ministre, Edouard PHILLIPPE, ce matin vers 07h, d'interdire les rassemblements de plus de 100 personnes, impactent notre activité sportive collective.

La FFRandonnée demande donc à l'ensemble de son réseau, à savoir tous les organes déconcentrés que sont les comités régionaux, départementaux, et les clubs de bien vouloir appliquer dès à présent les mesures gouvernementales actuelles et à venir.

La Commission Médicale de la Fédération a déjà donné des consignes sanitaires qui ont été diffusées au réseau. La FFRandonnée suivra les décisions prises au niveau de l'Etat et les communiquera au fur et à mesure de leur parution.

La FFRandonnée demande qu'à partir de ce jour vendredi 13 mars, tous les évènements, manifestations, rassemblements, formations, compétitions et activités sportives des comités et clubs à destination des licenciés et/ou du grand public soient reportés jusqu'à nouvel ordre sur l'ensemble du territoire. Il en est de même pour les réunions et assemblées générales prévues prochainement au sein de notre fédération.

Solidaires avec les mesures prises pour éviter la propagation du virus afin de ne pas être nous-même touchés et porteurs du virus, et, également afin de protéger les licencié-e-s, bénévoles, salarié-e-s ainsi que les citoyen-ne-s les plus faibles et vulnérables autour de nous, nous contribuerons à limiter l'impact de cette épidémie dans notre pays et dans le monde.

Dans son communiqué de 16h, la Ministre des Sports, Madame Roxana MARACINEANU, appelle les clubs à revoir leur organisation, en scindant les groupes, de manière à respecter un seuil de 10 personnes, encadrants compris, je cite « nous n'empêcherons pas nos enfants d'aller jouer au foot dans les parcs ».

Ces mesures sont applicables jusqu'à ce que la situation sanitaire du pays s'améliore et dont les autorités donneront le signal.

FFRandonnée le 13/03/2020 – 18h
Bureau Fédéral

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris
Tél. 01 44 89 93 90 -  ffrandonnee -  ffrandonnee - **CENTRE D'INFORMATION** : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051